

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur ASS POUR GESTION ET DEVELOPPEM DU VIADUC situé sur la commune de RIOM.

## **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Type de Marché :**

Marché de fournitures

### **Forme du Marché :**

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret relatif aux marchés publics.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Fromage blanc (2 SEAUX) 10Kg (réponse le 16/09/2019 au plus tard) – Livraison le : 01/10/2019

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : DE 7H45 A 9H45

## **Article 2 : Jugement des offres**

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues aux articles 62 et 63 du Décret relatif aux marchés publics.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

### **Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :**

**Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

### **Elimination des offres :**

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

**Informations supplémentaires :**

MERCI DE BIEN VOULOIR FOURNIR QUELQUES ELEMENTS DE COMMUNICATIONS AVEC LE PRODUIT;

**Coordonnées de l'acheteur :**

- ASS POUR GESTION ET DEVELOPPEM DU VIADUC
- AMANDINE -GUILLOUX
- Avenue de PARIS
- 63200 RIOM
- Responsable des achats : JULIEN REDON
- Téléphone : 04 73 97 26 93
- Courriel : economat.esat@leviaduc.fr

**Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :  
Clermont-Ferrand